



GUIDE SCOLAIRE & PÉRISCOLAIRE 2025-2026

ÉDITO

Chers enfants, chers parents,

Cette année scolaire 2025-2026 va revêtir un sens particulier pour les enfants et pour les enseignants d'élémentaire mais également pour vos élus de l'équipe municipale. Elle sera celle de l'achèvement des travaux de réhabilitation du pôle scolaire et de l'emménagement de tous dans les nouveaux locaux.

Nous souhaitons une excellente rentrée à tous les enfants qui font leur entrée dans leur nouvelle école élémentaire.

Nous adressons nos remerciements aux équipes enseignantes pour leur patience et leur engagement pendant cette phase de réhabilitation, ainsi qu'aux enseignants de maternelle qui ont accueilli les deux classes de CP avec bienveillance durant l'année écoulée.

Ce livret d'accueil pour l'année scolaire 2025-2026 vous présente les informations essentielles relatives à la vie scolaire et périscolaire des écoles maternelle et élémentaire : organisation, contacts utiles, règles sanitaires, sécurité, et fonctionnement des services municipaux.

Des informations complémentaires sont disponibles tout au long de l'année sur le site de la ville : www.boissy-ssy.fr (Rubrique Jeunesse - Enfance - Education) et sur le portail famille de la CCEJR.

Les services municipaux et les élues référentes restent à votre écoute pour toute question.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une très belle rentrée et une année scolaire riche en apprentissages.



Aurélie Mounoury
Maire-adjointe
Education, Enfance et
Jeunesse



Alexandra Hémon
Conseillère Jeunesse
& Citoyenneté



Jean-Marc Pichon
Maire

SOMMAIRE

LE TEMPS SCOLAIRE 4

L'école maternelle
L'école élémentaire
Les activités pédagogiques
Les instances éducatives & citoyennes
Le service scolaire de la mairie
L'association de parents d'élèves

LE PÉRISCOLAIRE ET L'ACCUEIL DE LOISIRS 15

Le temps d'accueil périscolaire
L'accueil de loisirs
Le service monétique de la CCEJR

BIEN-VIVRE À L'ÉCOLE 22

La sécurité
La santé
Le respect de l'environnement
Quelques conseils pour une rentrée en toute sérénité

LES CONTACTS UTILES 28



LE TEMPS SCOLAIRE

ÉCOLE MATERNELLE FONTAINE ST LUBIN

L'école maternelle se compose actuellement de 5 classes.

Horaires : 8h20 / 8h30 à 12h
13h50 à 16h30

Adresse : Rue des Ecoles
91790 BOISSY SOUS SAINT YON

Contact : M. PILLE - Directeur de l'école
01 64 91 33 33
0911514b@ac-versailles.fr



L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

LES ENSEIGNANTS

Mme COTTON Valérie
Mme GUENEAU Laurence
Mme SOLEIL Catherine
Mr PILLE Alexandre (Directeur)
Mme THER Virginie

LES ATSEM

Pélagie
Alexandra
Cynthia
Dorothée
Jessica

L'équipe pédagogique est composée des enseignants et des ATSEM.

Les ATSEM sont des Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles. Elles assistent l'équipe enseignante pour l'accueil, la participation pédagogique et éducative, l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que la préparation et la mise en propreté des locaux et du matériel. Elles participent également à l'encadrement des enfants sur le temps de pause méridienne.

LE NÉCESSAIRE POUR LA RENTRÉE

- Une paire de chaussons au nom de l'enfant
- Un sac pouvant contenir un cahier petit format avec un change complet
- Un « doudou » si nécessaire



**Pensez à bien inscrire le nom de l'enfant
sur chacun des vêtements.**

**Sont interdits à l'école :
jouets, bijoux, écharpes, bonbons...**

LE TEMPS SCOLAIRE

LA PRÉSENCE À L'ÉCOLE

L'école est obligatoire dès l'âge de 3 ans.

Pensez à prévenir l'école en cas d'absence.

Le bien-être des enfants à la maternelle.

L'hygiène et la santé sont des éléments importants pour l'accueil des élèves.

La propreté est nécessaire pour l'entrée à l'école maternelle.



La municipalité s'implique dans l'opération un fruit à la récré. Une fois par semaine, les enfants dégustent un fruit bio à la récréation, fourni par la Ferme des Tourelles de Boissy.



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE FONTAINE ST LUBIN

L'école élémentaire est composée de 11 classes.

Horaires : 8h20/8h30 à 12h et 14h à 16h30

Adresse : Rue des Ecoles
91790 BOISSY SOUS SAINT YON

Contact : Mme ROY - Directrice de l'école
01 60 82 07 75
0910068e@ac-versailles.fr

<http://blog.crdp-versailles.fr/elembouissysoussaintyon>



LE TEMPS SCOLAIRE

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Mme GUENARD

Mme PINTO

Mme ROMEU

Mme FERREIRA

Mr NOUGUES

Mme TERRE

M. CHANON

Mme LARREY

Mme ROY / Mme Nicot-Dupont

Mme KOVACIC

Mme ARCHAMBAULT

Mme SARKISSIAN

Les rencontres avec les parents

Pour rencontrer les enseignants et la directrice, les parents peuvent prendre rendez-vous par l'intermédiaire du cahier de liaison ou de l'ENT (Espace Numérique de Travail : « Mon Ecole by ONE »).

LE MATÉRIEL INDISPENSABLE POUR LA RENTRÉE

- Un grand cartable rigide
- Des crayons de couleur et des feutres dans une trousse double
- Une trousse

**Une liste de fournitures complémentaires
sera transmise par les enseignants de chaque niveau.**

LA PRÉSENCE À L'ÉCOLE

DU CP AU CM2, L'ÉCOLE EST OBLIGATOIRE !

Les absences exceptionnelles doivent être justifiées par écrit. Vous devez prévenir rapidement la directrice ou l'enseignant. En cas de congés en dehors des vacances scolaires, un courrier adressé à l'Inspecteur d'académie est obligatoire.

LES ÉQUIPEMENTS DE L'ÉCOLE

La bibliothèque, la salle informatique et les tableaux numériques interactifs dans les salles de classes font le bonheur des élèves au sein de l'école.



La bibliothèque de l'école fonctionne chaque semaine grâce à l'implication précieuse de bénévoles. Chaque classe y est accueillie en demi-groupe, une fois par semaine. **La présence de ces adultes bénévoles est essentielle pour maintenir ce fonctionnement. Leur engagement permet à tous les enfants de profiter pleinement de ce temps à la bibliothèque.**

La salle informatique est équipée d'un réseau de 15 ordinateurs et d'une imprimante laser couleur avec un accès internet. Elle permet aux élèves de se familiariser aux différents outils informatiques en s'y rendant en demi-groupe avec leur enseignant.

Les activités pédagogiques sont dynamisées pour les élèves et les enseignants grâce à la présence de **Tableaux Numériques Interactifs** dans toutes les classes du CP au CM2.

LE TEMPS SCOLAIRE

LES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

Tout au long de l'année, des sorties et projets pédagogiques enrichissent la vie scolaire des élèves.

Des rencontres sportives sont organisées en partenariat avec l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) et avec la participation active d'associations buxéennes. Grâce à elles, les enfants bénéficient de séances d'initiation ou de cycles dans plusieurs disciplines : **football, tennis, basket, judo, etc.** Un **cross scolaire** est également organisé, dans le cadre du travail sur l'endurance inscrit au programme.

Des activités culturelles viennent compléter ces actions : **chorale, théâtre, création de marionnettes, projets autour des archives départementales...** Les enseignants organisent également, selon les niveaux, des sorties pédagogiques au fil de l'année. À cette occasion, les familles peuvent être sollicitées pour accompagner les classes.

Depuis trois ans, **des classes découvertes** et des **classes de mer** sont proposées à certains niveaux. Ces séjours sont soutenus financièrement par la mairie, la coopérative scolaire et l'association des parents d'élèves.



LES INSTANCES ÉDUCATIVES & CITOYENNES

LE CONSEIL D'ÉCOLE

Dans chaque école, maternelle et élémentaire, est institué un conseil d'école. Il est présidé par le Directeur ou la Directrice et composé des enseignants, du maire, de l'adjoint aux affaires scolaires, des représentants de l'Éducation Nationale et des parents élus. Il se réunit une fois par trimestre et vote le règlement intérieur.

Le conseil d'école est également associé à l'élaboration du projet d'école. Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement et toute question relative à la vie de l'école. Les comptes-rendus sont disponibles sur demande auprès de M. Pille et Mme Roy.

LE RASED

Le Réseau d'Aide Spécialisé aux Élèves en Difficultés.

Les enseignants spécialisés et les psychologues des RASED dispensent des aides spécialisées aux élèves des écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté.

Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

LE CONSEIL MUNICIPALE DES ENFANTS (CME)

Le Conseil Municipal des Enfants est un projet éducatif citoyen qui s'adresse aux enfants buxéens scolarisés en école élémentaire en CM1 et CM2.

Il a pour ambition d'initier les enfants à la vie politique réelle, de former les jeunes élus à la notion d'engagement, à appréhender les droits et les devoirs du citoyen et à faire vivre les valeurs de la République.

Les enfants qui souhaitent se présenter remplissent un dossier de candidature. Une fois la candidature validée par l'encadrement scolaire, les candidats peuvent faire campagne auprès de leurs camarades et préparer leur profession de foi.

Quelles sont les missions du CME ?

Les jeunes élus sont les porte-paroles des enfants de l'école. Ils peuvent être associés à une action spécifique portée par la commune dans le cadre de leur projet.

Ils ont une mission de représentation lors de cérémonies officielles en leur qualité de représentant des enfants des écoles élémentaires de la ville, sous la responsabilité et avec l'accord de leurs parents.

Comment fonctionne-t-il ?

Les jeunes conseillers assistent à des séances plénières en présence de Mr le Maire et des représentants élus, trois fois par an. Des réunions pour le travail des commissions ou des groupes de travail peuvent avoir lieu le samedi.

Chaque enfant élu peut proposer un ou plusieurs projets, qu'il présente à ses camarades lors de la séance plénière.

Des groupes de travail sont pour permettre aux enfants de développer leurs projets tout au long de l'année. Ces échanges sont encadrés par des élus qui accompagnent les jeunes dans l'expression de leurs idées, la mise en œuvre concrète de leurs actions et le lien avec leurs camarades d'école. Selon les thématiques abordées, les enfants peuvent également bénéficier de l'intervention de professionnels extérieurs, choisis en fonction des projets menés.

LES ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES



L'Association de Parents d'Elèves Fontaine Saint Lubin – CAPE91 (APE-FSL) est très heureuse de vous retrouver pour cette nouvelle année !

Chaque année, l'APE-FSL CAPE 91 se met en quatre pour animer la vie de nos enfants et de nos familles à Boissy Sous Saint Yon.

Bourse à la puériculture, Chasse aux galets de Noël, Festikids, Boum des CM2... : nos événements sont l'occasion de rassembler petits et grands dans une ambiance chaleureuse, conviviale, familiale et pleine de bonne humeur.

Mais ce n'est pas tout ! Notre mission principale est aussi de représenter les parents et de défendre les intérêts des enfants et des équipes de notre groupe scolaire.

Nous travaillons main dans la main avec les enseignantes et enseignants, ainsi que la mairie, la CCEJR... afin que chaque élève puisse s'épanouir et grandir dans les meilleures conditions possibles.

Vous avez envie de nous rencontrer ? de découvrir nos idées un peu folles ? de partager des petites gourmandises ?

Nous sommes disponibles et nous avons hâte de vous accueillir !

Que vous ayez 1h disponible par semaine, par mois ou par an, n'hésitez pas à rejoindre notre belle association !

Nous vous souhaitons une belle rentrée et une année scolaire exceptionnelle !

L'équipe APE-FSL CAPE91

Contact :

Marine PESTEL
06 82 69 37 85
apefsl.boissy91@gmail.com

LE TEMPS SCOLAIRE

LE SERVICE SCOLAIRE DE LA MAIRIE

Horaires : Lundi et Vendredi : 8h45 à 12h45 et 13h30 à 16h45
Mardi et Jeudi : 8h45 à 12h 45 et 13h30 à 19h45

Adresse : 1 place Charles de Gaulle
91790 BOISSY SOUS SAINT YON

Contact : SERVICE SCOLAIRE
01.64.91.92.90
scolaire@boissy-ssy.fr
www.boissy-ssy.fr

L'INSCRIPTION À L'ÉCOLE MATERNELLE

Pour une rentrée à trois ans, pensez à inscrire votre enfant dès 2 ans auprès du service scolaire en apportant les pièces justificatives. Un rendez-vous avec le directeur de l'école, Mr PILLE, permet de confirmer l'inscription.

L'INSCRIPTION À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Si votre enfant est déjà inscrit à l'école maternelle de Boissy-Sous-Saint-Yon, son inscription se fera automatiquement. Si votre enfant n'est pas inscrit dans l'école, rapprochez-vous du service scolaire avec les pièces justificatives et un certificat de radiation de l'école d'origine.

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

- Pièces d'identité des parents
- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois
- Une copie du carnet de vaccination

LES DÉROGATIONS SCOLAIRES

Un dossier est à retirer en mairie. Des frais d'écologie pour les enfants non buxéens sont fixés par délibération du conseil municipal.

LE PÉRISCOLAIRE & LE CENTRE DE LOISIRS



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE JUINE ET RENARDE A LA CHARGE DE LA GESTION :

- **Des accueils périscolaires** : matin, midi
avec la restauration scolaire et soir
- **Des centres de loisirs** : les mercredis et vacances scolaires
- **Des séjours vacances**

Horaires : Matin : 7h à 8h30
Midi : 12h à 14h
Soir : 16h30 à 19h
Mercredis & Vacances scolaires : 7h à 19h

Adresse : Rue des Ecoles
91790 BOISSY SOUS SAINT YON

Contact : 01.83.63.96.03
centredeloisirs-boissyssy@ccejr.org

Communauté de Communes Entre Juine et Renarde :
Vice-Président Petite Enfance / Enfance : Olivier LEJEUNE
Vice-Présidence Jeunesse : Aurélie MOUNOURY
Responsable du pôle Enfance Jeunesse :
Emelyne Bigot / Pierre-Emmanuelle Bayvel

LE PÉRISCOLAIRE & LE CENTRE DE LOISIRS

LES TEMPS D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRES

Les temps d'accueil sont composés de la manière suivante :

- Le temps périscolaire du matin avant l'école
- La pause méridienne avec le temps de restauration scolaire
- Le temps périscolaire du soir après l'école

Un règlement intérieur des accueils périscolaires a été rédigé par la CCEJR pour garantir et fixer les conditions d'accueil et de fonctionnement pendant ces différents temps.

Il est disponible sur le portail famille dans la rubrique Infos Pratiques.

LE TEMPS D'ACCUEIL DU MATIN

Les enfants peuvent être accueillis le matin de 7h à 8h10 sans aucune inscription préalable. La présence de votre enfant sera pointée par les équipes.



LA RESTAURATION

La pause méridienne se déroule de 12h à 14h. Elle se fait en 2 services encadrés par le personnel de cantine, les animateurs et les ATSEM.

Les repas sont élaborés et préparés par un prestataire de restauration conformément à la réglementation sous forme de liaison froide. Le cahier des charges inclut une part de produits bio et de produits locaux.

Les menus sont validés par des Commissions des menus.

En cas d'allergie, de régime alimentaire ou d'aménagement spécifique, les dispositions doivent être détaillées dans le Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.). *Plus d'informations dans la partie « La santé des enfants ».*

Pour l'inscription, deux possibilités s'offrent à vous :

- **L'inscription à l'unité** est obligatoire. Elle se fait sur le portail famille avec réservation et annulation jusqu'à 48h ouvrées au maximum. Des pénalités seront appliquées en l'absence de réservation ou en dehors des dates limites.
- **Le forfait mensuel** est un engagement sur la durée de l'année scolaire. Il est facturé tous les mois, de septembre à juin inclus. Tout repas ou temps d'accueil réservé est dû sauf justificatif médical transmis sous 5 jours au service monétique de la CCEJR.



LE TEMPS D'ACCUEIL DU SOIR

Les enfants peuvent être accueillis le soir de 16h30 à 19h sous réserve d'une inscription préalable **au plus tard 48h ouvrées avant le jour souhaité**. La présence de votre enfant sera pointée par les équipes.

Un goûter est compris pour l'ensemble des enfants qui fréquente le temps d'accueil périscolaire du soir.



L'ÉTUDE

Durant le temps d'accueil du soir, l'étude est ouverte aux enfants scolarisés en cycles 2 et 3 (CE1, CE2, CM1, CM2). **L'aide aux leçons est encadrée pendant 1h par des enseignants** ou des animateurs titulaires du baccalauréat.

Les horaires sont les lundis, mardis et jeudis de 17h à 18h. Depuis 3 ans, la demi-heure suivant la fin du temps scolaire est devenue un temps périscolaire et le goûter est désormais payant.

Une inscription annuelle est nécessaire. Cette inscription se fait via votre espace famille avec une fiche à compléter dans la rubrique «Info pratiques- Rentrée Scolaire- Inscription à l'étude» . En cas

d'absence, vous devez informer l'enseignant de votre enfant via le cahier de liaison.

ATTENTION, le bon fonctionnement de l'étude dépend de la présence régulière de l'enfant. A compter de 3 absences injustifiées dans le mois, votre enfant peut se voir être exclu du service d'étude.

L'ACCUEIL DE LOISIRS

Les enfants peuvent être accueillis les mercredis et durant les vacances scolaires de 7h à 19h.

La restauration du midi et le goûter sont inclus dans l'offre d'accueil.

Les activités sont organisées par les animateurs dans le cadre du projet pédagogique.

Seuls les parents et les personnes nommément autorisées peuvent récupérer les enfants sauf s'ils autorisent l'enfant à partir « seul ».

L'INSCRIPTION AU CENTRE DE LOISIRS

Une réservation via l'espace « Portail famille » est obligatoire.

- **Pour les mercredis :** la date limite d'inscription/désinscription est fixée au dimanche précédent à minuit.
- **Pour les vacances scolaires :** la date limite d'inscription est de 3 semaines avant le 1er jour des vacances scolaires.
- **Pour les vacances scolaires estivales :** la réservation peut se faire au plus tard le 31 mai pour les mois Juillet/Août.

LE PÉRISCOLAIRE & LE CENTRE DE LOISIRS

La réservation peut se faire en demi-journée, le matin ou après-midi, avec ou sans repas. La demande en demi-journée pendant les vacances est accordée selon le planning d'activités et doit obligatoirement être validée en amont par le directeur du centre.

Périodes de réservations 2024-2025 :

	<i>Dates de reservation</i>
Vacances de Toussaint	du 1er au 28 septembre 2025
Vacances de Noël	du 30 au 30 novembre 2025
Vacances d'hiver	du 5 janvier au 1 février 2026
Vacances de printemps	du 9 au 29 mars 2026
Vacances d'été	du 4 au 31 mai 2026



LE SERVICE MONÉTIQUE DE LA CCJR

Pour bénéficier de l'un de ces services, une inscription est obligatoire auprès du service monétique de la CCEJR.

Horaires : Lundi : 15h à 18h
Mar, Mer, Jeu, Ven : 9h à 12h - 15h à 18h
Samedi : 9h à 12h

Adresse : Place Charles de Gaulle
91580 ETRECHY

Contact : Armel GLEDEL-FEUVRET - 01 83 63 88 40
Céline PERRAILLON - 01 83 63 88 39
monetique@ccejr.org

LE PORTAIL FAMILLE

TOUTE LA FACTURATION EST GÉRÉE PAR UN PORTAIL FAMILLE.



<https://www.espace-citoyens.net/entrejuineetrenarde/espace-citoyens/Home/AccueilPublic>

- **Etape 1 :** Remise du dossier d'inscription et calcul du quotient familial au sein du service monétique.
- **Etape 2 :** Envoi des codes d'accès au « portail famille » par mail à chaque famille. Celui-ci permet d'accéder à vos factures.
- **Etape 3 :** Pointage des présences par les équipes sur une tablette.
- **Etape 4 :** Chaque mois, les familles seront averties de l'édition des factures avec les prestations exactes consommées sur leur portail famille.
- **Etape 5 :** Paiement de la facture via le portail famille par carte bancaire ou par prélèvement.

En parallèle de ce nouveau moyen de paiement, les familles gardent la possibilité de régler **par chèques, par espèces, par CESU.**

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil communautaire et consultables sur le site de la CCEJR.

BIEN-VIVRE À L'ÉCOLE

LA SÉCURITÉ DES ENFANTS

Les abords des écoles représentent une zone où l'aménagement et la sécurité sont essentiels. Le comportement parfois imprévisible des enfants, leur manque de visibilité, le stationnement sauvage et la vitesse excessive de certains véhicules demandent des précautions particulières.

Les enfants comptent sur nous tous pour :

- Limiter les stationnements gênants aux heures d'entrée et de sortie des écoles.
- Se garer à distance ou limiter l'usage de la voiture : vélo et marche à pied dans la mesure du possible
- **Rouler au pas à l'approche de l'école**
- **Descendre de vélo et de trottinette dans la rue des écoles**
- Traverser sur les passages piétons en toutes circonstances (que les barrières soient baissées ou non)
- **Obligation de tenir les chiens en laisse avec arrêté municipal.**

Nous comptons également sur les enfants : pour adopter un comportement prudent avec les vélos et les trottinettes à l'abord des écoles.

LA RUE DES ÉCOLES « UNE RUE SANS TABAC »

Dans l'intérêt de nos enfants (incitation et tabagisme passif), la commune, en partenariat avec la Ligue Nationale contre le Cancer, a mis en place, via un arrêté municipal, une zone sans tabac dans la rue des écoles.



Des sanctions pourront être prises
en cas de non respect de ce dispositif

**Protégeons nos enfants et soyons acteurs
de la lutte contre le tabac.**

À partir du 1er juillet 2025, il est interdit de fumer aux abords des écoles, collèges, lycées et autres lieux destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement de mineurs.



LE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

Pour faciliter l'accueil des élèves ayant une allergie alimentaire, une maladie chronique ou autres troubles nécessitant une prise de médicaments, **un projet d'accueil individualisé (PAI) doit obligatoirement être mis en place.** Celui-ci leur permet de suivre une scolarité normale tout en bénéficiant de leur traitement ou régime alimentaire particulier.

En cas d'allergies alimentaires, un panier repas et/ou un goûter doivent être fournis par la famille (une tarification spécifique sera appliquée).

Toute demande doit être effectuée par la famille. Elle est élaborée conjointement avec le médecin traitant, le directeur d'école et la CCEJR.

Attention ! Un PAI doit être réalisé avec chacune des entités prenant l'enfant en charge : Ecole ET Centre de loisirs/Périscolaire.

Leurs formulaires sont distincts :

- Le formulaire pour l'école est disponible sur demande au directeur de l'école.
- Le formulaire pour les temps périscolaires et le centre de loisirs est disponible en téléchargement sur le portail famille dans la rubrique «Infos pratiques-Rentrée scolaire-Mise en place d'un PAI» ou sur demande au service monétique de la Communauté de la Communes.



L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'école maternelle est aujourd'hui totalement accessible aux personnes à mobilité réduite selon les exigences liées à sa catégorie.

L'école élémentaire est accessible par l'intermédiaire de rampes amovibles.

LA SANTÉ DES ENFANTS

La poursuite des règles sanitaires à la rentrée

Quelque soit le fonctionnement et le rythme qui sera mis en place à la rentrée, il sera important de conserver des habitudes sanitaires adaptées et de rappeler à vos enfants de :



- **Laver ses mains au savon très régulièrement**
- **Tousser et se moucher dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique**
- **Eviter de se toucher le visage**
- **Eviter les embrassades**
- **Garder des distances raisonnables avec les autres**

QUELQUES CONSEILS POUR UNE RENTRÉE EN TOUTE SÉRÉNITÉ

- 1 - Réalisez un bilan de santé** chez votre médecin traitant dès la rentrée.
- 2 - Préparez les tout-petits à leur première rentrée :**
 - Dédramatisez si vous sentez l'appréhension de votre enfant
 - Expliquez-lui le déroulé d'une journée
 - Allez vous promener jusqu'à l'école un peu avant la rentrée
- 3 - Pensez à l'assurance scolaire.** La garantie responsabilité civile couvre les dommages causés par l'enfant et la garantie accident corporel ceux subis par l'enfant, y compris s'il se blesse lui-même.
- 4 - Mesurez l'importance de la durée du sommeil selon l'âge :**
 - 10 à 13 heures pour un enfant de 3 à 5 ans
 - 9 à 11 heures pour un enfant de 6 à 13 ans
- 5 - Marquez les affaires de votre enfant.** Préparez les affaires (vêtements, cartable, goûter...) la veille avec votre enfant.
- 6 - Vérifiez la tête de votre enfants régulièrement.**
Les poux sont souvent présents en collectivité !
 - Attachez les cheveux longs
 - Demandez à votre enfant de ne pas prêter ses affaires (bonnets, casquettes, écharpes...)
 - Si vous constatez l'apparition, traitez immédiatement et prévenez l'école et le centre de loisirs

VACANCES SCOLAIRES

Rentrée scolaire :	Lundi 1 septembre 2025
Toussaint :	Samedi 18 octobre au Lundi 3 novembre 2025
Noël :	Samedi 20 décembre 2025 au Lundi 5 janvier 2026
Hiver :	Samedi 21 février 2026 au Lundi 9 mars 2026
Printemps :	Samedi 18 avril 2026 au Lundi 4 mai 2026
Été :	Samedi 4 juillet 2026

Guide scolaire et périscolaire des petits Buxéens 2024-2025

Directeur de publication : Jean-Marc PICHON
Rédaction : Service Education - Enfance - Jeunesse
Aurélie Mounoury, Alexandra Hemon, Cécile Courtois
Visuels : Freepik



Impression :
Edité à 150 exemplaires
Dépôt légal : Septembre 2025

CONTACTS UTILES

MAIRIE DE BOISSY SOUS SAINT YON

01 64 91 92 93

scolaire@boissy-ssy.fr

www.boissy-ssy.fr

ECOLE MATERNELLE

01 64 91 33 33

0911514b@ac-versailles.fr

ECOLE ELEMENTAIRE

01 60 82 07 75 6

0910068e@ac-versailles.fr

<http://blog.crdp-versailles.fr/elemboissysoussaintyon>

CANTINE

01 64 91 10 73

CENTRE DE LOISIRS

09 72 92 07 75

centredeloisirs-boissyssy@ccejr.org

emelyne.bigot@ccejr.org

<http://www.entrejuineetrenarde.org>

CCEJR - SERVICE MONETIQUE

Armel GLEDEL-FEUVRET - 01 83 63 88 40

Céline PERRAILLON - 01 83 63 88 39

monetique@ccejr.org

